

Compte rendu de la séance du jeudi 05 septembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Françoise LE GALLIC

Ordre du jour:

Adoption du dernier compte-rendu

Compétence Gémapi : présentation de l'élaboration du programme pluri-annuel de gestion des milieux aquatiques

Délibérations : - Don de Mr De Braquilanges
 - Cimetière

Rapport annuel d'assainissement non collectif

Travaux envisagés et achats

Position sur compteur Linky

Position sur fermeture Trésorerie

Point travaux logement Paradou

Questions diverses

Adoption du dernier compte rendu :

Présentation de la compétence Gémapi

Par Mr Garrigou, Technicien de rivière au syndicat mixte du bassin Célé-lot médian.

Cette compétence est obligatoire pour les communautés de communes, à la CCPLL, les référents sont Mr Vaquié et Mr Cammas.

Les communes concernées par la Gémapi sont consultées par le syndicat mixte afin de tenir au courant les élus et d'avoir une remontée plus rapide des informations de terrain pour le syndicat.

La compétence Gémapi regroupe les missions de gestion de milieux aquatiques et de prévention des risques liés aux cours d'eau. Sur la commune de Cénevières, le Girou et le Lot font partie du réseau géré par le syndicat, qui s'occupe en plus des milieux humides tels que fontaines, mares ou zones humides diverses en dehors des cours d'eau.

Un technicien du syndicat viendra sur la commune réaliser un diagnostic puis mettre en place un programme pluri-annuel sur 5 ans si des missions prioritaires ressortent du diagnostic.

Les élus informent le technicien de l'encombrement de l'embouchure du Girou suite à la dernière tempête ainsi que du travail mené par l'association Les Pierres Vivent à la fontaine de Peyregulière, où le syndicat pourrait intervenir si besoin ou aider l'association en les informant des protocoles à suivre pour les problèmes rencontrés (algues...). Les élus informent également Mr Garrigou du problème de la canalisation d'eau potable à Trigoulet qui menace de se retrouver à nue au fur et à mesure de l'érosion des berges du Lot. Le syndicat ne peut intervenir sur ce genre de problématique mais peut faire des recommandations si besoin, et aider au dialogue avec la Saur et/ou le Syndicat du Bournac.

Mr Garrigou informe le conseil de l'intérêt du bras mort du Lot à Cornus, sujet abordé en lien avec la Fédération de Pêche. Cette zone étant utile tant à la ponte des poissons et notamment des brochets ainsi qu'au débordement de la rivière.

Délibérations du conseil:

Acceptation de don (DE 2019 38)

Monsieur Olivier De Braquilanges souhaite faire don de la somme de 50 euros à la commune, par chèque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don et enregistre la somme au compte 7788 : Produits exceptionnels divers.

Création de concessions supplémentaires au cimetière du bourg (DE 2019 39)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de concessions disponibles au cimetière du bourg de Cénevières. Après examen du cimetière par Mr Jean-Pierre Moles, premier adjoint, il apparaît qu'il reste de la place non utilisée qui peut permettre de créer 6 à 10 concessions simples.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer ces nouvelles concessions aux dimensions suivantes 1mx2m, en respectant un espace minimum de 30 cm entre deux concessions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Travaux église du bourg (DE 2019 40)

En complément des travaux prévus à l'église du bourg, par la délibération n° DE_2019_20 du jeudi 28 mars 2019, le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de la mise en place des échafaudages dans l'église pour rénover également le plafond et les murs détériorés du chœur.

Le devis de Mr Pinto s'élève à 5321,20€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de Mr Pinto pour la réalisation de ces travaux.

Annule et remplace DE 2019 38 (DE 2019 41)

Monsieur Olivier De Braquilanges souhaite faire don de la somme de 50 euros à la commune, par chèque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don et enregistre la somme au compte 7713 : Libéralités recues.

Rénovation logement du Paradou (DE 2019 42)

Le Maire propose de retenir le devis de la SARL Jolly pour la fourniture et la pose des plinthes de l'appartement du Paradou.

Le montant total du devis est de 445€ HT soit 534€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la SARL Jolly.

Rapport annuel d'assainissement non collectif

Le rapport annuel du Spanc a été remis à chaque conseiller avant la réunion du conseil municipal pour information.

Un membre du conseil soulève le fait que les recettes sont détaillées mais pas les dépenses. La question sera posée à la Communauté de Communes, afin de savoir si les dépenses du SPANC sont isolées de celles de la CCPLL.

Travaux et achats envisagés

Pour l'appenti du multiservices prévu côté route afin de solutionner les problèmes d'infiltration d'eau, deux devis ont été demandés. Le devis de la Sarl Issaly s'élève à 5407,80€ HT et celui de la Sarl Jolly à 6216€ HT. Cependant les devis sont difficilement comparables car les dimensions ne sont pas les mêmes. Des précisions seront demandées sous deux semaines ainsi que les délais d'intervention.

La porte du multiservices montre des signes de faiblesse. Il est nécessaire de la faire réparer durablement. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises, en regroupant le marché avec la porte de la mairie.

La porte d'entrée de la Mairie/Agence Postale doit être changée pour des raisons de sécurité, et sera prise en charge par la poste, au titre de la sécurisation des agences postales.

Il est nécessaire de changer la poubelle extérieure du multiservices. Elle pourrait être remplacée par deux poubelles afin d'inciter au tri des déchets. Il est également envisagé d'installer un poteau amovible pour éviter que les voitures ne descendent devant l'épicerie. Ces petits matériels seront groupés avec une demande devis pour les chaises de la salle culturelle.

Il est nécessaire de commander 100 chaises pour équiper la future salle culturelle. Ces chaises doivent être classées M2 ou M3 pour la sécurité, il faut qu'elles puissent s'assembler. Il faut compter entre 35 et 40€ l'unité. Des devis seront demandés à différents fournisseurs ainsi que des chaises de démonstration pour essai.

Il faut réfléchir à l'achat d'une scène pour la salle culturelle. Il sera demandé au comité des fêtes de Varaire qui est en réflexion du même achat s'il est possible de se concerter pour que les scènes soient compatibles pour faciliter les besoins des différentes associations qui pourraient les utiliser. La contrainte de la hauteur est à prendre en compte: 80 cm de hauteur maximum afin d'éviter l'obligation de mettre des rambardes de sécurité.

En complément des travaux de l'église du bourg, cf délibération prise ce jour, le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée de la part de la région pour ces rénovations. Une demande de fonds de concours sera faite auprès de la CCPLL pour ces travaux. La souscription a été lancée par le diocèse, le Maire n'a pas été informé des retombées à ce jour. Concernant le complément de travaux délibéré, il apparaît nécessaire de demander des devis pour la réfection des joints extérieurs causant la dégradation actuelle.

Des travaux à l'église de Cornus vont être entrepris à la charge de la paroisse pour rénover les murs de la sacristie. Les utilisateurs de l'église ainsi que le curé demandent au conseil municipal de remettre aux normes l'installation électrique de l'église de Cornus. Des devis seront demandés à la Sarl Brugidou ainsi qu'à Mr Romain.

Position sur compteur Linky

Les conseillers municipaux ont reçu le courrier de Mme Leclerc Fannie demandant au conseil de se positionner sur l'installation des compteurs linky. En Parallèle le Maire a également transmis aux conseillers municipaux le document de l'Association des Maires de France sur le sujet ainsi qu'un article de presse régional relatant la prise de position d'usagers ayant refusé la pose du compteur.

Après avoir fait un tour de table, le conseil municipal ne souhaite pas prendre position sur le sujet.

Projet de fermeture de la Trésorerie de Lalbenque

Selon les dernières informations, un plan de restructuration est à l'étude et envisage de fermer un nombre importants de centres de Finances publiques dans le Lot. Il ne resterait que 4 CFP (Cahors, Figeac, Gourdon et Saint Céré). Le CFP de Lalbenque auquel la commune est rattaché disparaîtrait. Après les fermetures récentes des CFP de Limogne, puis de Saint Géry, la question de la proximité des services publics est posée.

Le Conseil Municipal soutient les actions mises en place pour éviter les fermetures envisagées.

Point travaux logement Paradou

La pose des meubles de cuisine et de salle de bain est terminée.

Les peintures devraient être terminées pour le 13/9.

Le réagréage et la pose du sol seront faits à partir de la semaine 38, puis les plinthes.

Les derniers travaux d'électricité et de plomberie (WC, paroi de douche, radiateurs...) sont également prévus.

Le logement devrait être prêt dans les délais.

Questions diverses

L'armoire numérique au devant le café a été recouverte de bois.

Maryse Calvet souhaite que personne ne passe dans la cour de la maison pour accéder aux parcelles derrière chez elle.

Un nouveau locataire a pris la suite des épiciers début août, après un mois de battement pour refaire les peintures.

Les flyers de 1000 mains à la pâte sont répartis entre les conseillers pour distribution aux habitants susceptibles d'être intéressés.

La route au Mas de Bassoul a été goudronnée.

Fin de la séance à 23h00.